



17^e séminaire 2 juillet 2020

« Quelle régulation tarifaire des produits de gros ? »

PROGRAMME

À l'invitation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso

12:30 GMT Table ronde 1 - Quels remèdes tarifaires selon les objectifs réglementaires, notamment dans un contexte de transition technologique ?

L'accès aux réseaux de communications électroniques ainsi que leur interconnexion peuvent devoir être régulés pour fonctionner. Il appartient aux autorités de régulation d'analyser les différents produits et services tant sur les marchés fixes et mobiles et d'imposer, si nécessaire, des remèdes à certains opérateurs, compte tenu de leur puissance, ou à l'ensemble des opérateurs selon les spécificités du marché. Selon les objectifs réglementaires poursuivis et l'état du marché, elles peuvent fixer des obligations tarifaires telles qu'une séparation comptable, des tarifs orientés vers les coûts, non-excessifs, raisonnables, non-évictifs... aux opérateurs ainsi identifiés sur les différents marchés.

Par ailleurs, dans les pays membres du réseau, des évolutions technologiques majeures sont intervenues ou sont sur le point d'émerger : déploiement de la fibre optique, de la 4G, de la 5G, passage au tout IP, arrêt du RTC, virtualisation des réseaux... Les régulations tarifaires peuvent être amenées à évoluer pour accompagner cette transition technologique.

L'objectif de cette première table-ronde sera d'évoquer les différents remèdes tarifaires que les membres de Fratel considèrent comme les plus adaptés selon les produits de gros régulés et les objectifs réglementaires poursuivis, notamment dans un contexte de transition technologique et d'incitation à investir dans les nouveaux réseaux tout en exposant leurs motifs concernant leurs choix.

Président

-M. Tontama Charles MILLOGO,
Président-ARCEP (Burkina Faso)

Témoignages

- M. Abdou MBACKE, Chef du département interconnexion, marchés et tarifs-ARTP (Sénégal)

-M. François CHEMIN, Directeur général-Marpij

-M. Alain BETU, Gestionnaire des politiques publiques pour l'Afrique Centrale - GSMA

14 :15 GMT Fin de la première table-ronde

Pause

14:30 GMT Table ronde 2 – Quels périmètres et quelles méthodes d'estimation des coûts pour mettre en œuvre les remèdes tarifaires ?

Les autorités membres de Fratel sont amenées à imposer des remèdes tarifaires aux opérateurs puissants ou à l'ensemble des acteurs sur un marché spécifique. Pour mettre en œuvre ou contrôler l'application de ces remèdes, il est très souvent nécessaire d'estimer les coûts encourus du produit soumis au contrôle tarifaire.

Dès lors, une série de questions se pose aux régulateurs :

- le périmètre des coûts pertinents pour établir ou faire établir l'application de ces remèdes tarifaires (coûts complets, CMILT etc.) ;
- coûts réellement encourus par l'opérateur (coûts réels), ou sur ceux d'un opérateur générique efficace (coûts modélisés) et comment intégrer le principe d'efficacité.

Au regard de l'approche réglementaire déterminée par l'autorité de régulation, il importe ensuite d'identifier les méthodes comptables et de modélisation qui découlent de ce choix et qui sont utilisées pour estimer les coûts d'exploitation et d'investissement nécessaires à la production du bien ou produit régulé. Les choix pour le calcul de la valorisation des actifs, de la rémunération du capital immobilisé sont également fortement impactant tout comme la prise en compte des nouvelles technologies sur les méthodes de coûts, de valorisation des actifs ou encore sur la modélisation d'un réseau.

Président

-**M. Serge ABITEBOUL**- Membre du Collège-Arcep (France)

Témoignages

-**M. Jamel TRABELSI**, Directeur central des affaires économiques-INT (Tunisie)

- **M. Laurent GILLE**, Professeur émérite -Télécom Paris

- **M. Pierre LAIGLE**, Directeur du département modèles et coûts Réglementaires- Orange Group

15:45 GMT Fin de la deuxième table-ronde

Pause

16:00 GMT Point sur l'étude de la faisabilité d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles

M. Stéphane Lamoussa YAMEOGO, Chef de service des infrastructures haut débit, de la téléphonie fixe et des offres de capacités-ARCEP (Burkina Faso), responsable du groupe de travail